

# Quelle



# famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent  
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

## Les familles monoparentales au Québec en 2016 — Un portrait chiffré

Historiquement, la monoparentalité existe au Québec sous deux formes : le veuvage et la maternité célibataire. De la fin du 19<sup>e</sup> siècle à la Révolution tranquille, un stigmate moral marque les mères célibataires (Cliche, 1991), alors que le couple hétérosexuel forme « le seul cadre légitime de la naissance et de la filiation » (Roy, 2019 : 9). Les « filles-mères », appellation associée jusqu'aux années 1970 aux femmes qui ont des enfants hors mariage, doivent accoucher loin des regards dans les hôpitaux de la Miséricorde, des institutions tenues par les religieuses qui contribuent alors « à une remise en question de la vertu des femmes pour mieux dédouaner les hommes » (Baillargeon, 2012 : 88), et laisser leur enfant dans les orphelinats. Déjà mises au ban de la société en raison de leur grossesse hors mariage, celles qui gardent malgré tout leur enfant vivent dans la pauvreté, car elles n'ont pas accès aux maigres ressources réservées uniquement aux mères seules considérées légitimes, les veuves<sup>1</sup>.

De nos jours, les comportements familiaux moins traditionnels comme la monoparentalité sont socialement mieux acceptés, même si certains préjugés persistent. Par exemple, un sondage mené au Québec en 2013 auprès de 1 202 personnes montre que la majorité de la population consultée (63 %) considère que les enfants ont autant de chance de se développer et d'être heureux dans une famille monoparentale que dans une famille biparentale intacte. Cependant, près de 40 % des personnes consultées considèrent aussi que les familles monoparentales ont moins de valeur que les familles biparentales intactes. De plus, les principaux descripteurs choisis

généralement par les personnes sondées pour qualifier les familles monoparentales sont négatifs (stressantes et complexes), tandis que ceux attribués aux familles dites traditionnelles sont positifs (stables et sécurisantes) (Saint-Jacques, Godbout et Ivers, 2016 : 256).

Depuis les cinquante dernières années, la proportion de familles monoparentales avec enfants de tous âges n'a pas cessé d'augmenter au Québec, passant de 8 % en 1961 à 25 % en 2016 (Institut de la statistique du Québec [ISQ], 2018). Cette augmentation de la prévalence de la monoparentalité est attribuable à plusieurs facteurs, notamment à l'autonomie économique des mères qui sont de plus en plus présentes sur le marché de l'emploi, et ce, même lorsqu'elles ont de jeunes enfants (ministère de la Famille, 2021a). L'historienne Denyse Baillargeon attribue en partie cette augmentation à l'abrogation de la Loi sur l'assistance aux mères

### Table des matières

Caractéristiques sociodémographiques .....	4
Caractéristiques socioéconomiques .....	6
Des écarts de niveau de scolarité entre familles monoparentales et familles biparentales .....	6
Un taux d'activité qui varie selon la situation conjugale .....	8
Revenu et situation conjugale : des écarts importants .....	11
En résumé .....	15
Bibliographie .....	16
Notions, définitions et particularités des données .....	17



<sup>1</sup> Notons ici que les veufs se remariaient davantage et plus rapidement que les veuves.

nécessiteuses<sup>2</sup> et à son remplacement par la Loi sur l'assistance sociale en 1970, laquelle n'exclut pas les mères célibataires et encourage ainsi plusieurs femmes à garder leurs enfants ou à mettre fin à des situations matrimoniales insoutenables (Baillargeon, 2012 : 183). Les familles monoparentales contribuent ainsi à la diversification des structures familiales à l'œuvre depuis quelques décennies, à l'image des familles recomposées, de celles fondées sur l'union libre ou encore des familles homoparentales.

Encore aujourd'hui, la monoparentalité est un phénomène essentiellement féminin au Québec. Parmi les familles monoparentales avec enfants de tous âges, celles ayant une mère à leur tête sont fortement majoritaires, et ce, bien que leur importance ait légèrement diminué entre 2006 et 2016, passant de 79% à 76% (ISQ, 2018). Il s'agit d'une tendance qui se maintient dans le temps, pour « un ensemble de raisons biologiques, culturelles et sociales, à commencer par le rôle [des femmes] dans l'enfantement » (Roy, 2019 : 15) et leur assignation au travail domestique et parental. Néanmoins, notons que la proportion d'hommes en situation de monoparentalité augmente peu à peu depuis quelques années. L'observation de ce phénomène sur un temps un peu plus long montre toutefois que la proportion de pères seuls est équivalente en 2016 à celle de 1961 (24%), alors qu'elle a connu son creux le plus important à l'orée des années 1980 (17% en 1976) (ISQ, 2018).

Aujourd'hui généralement le résultat d'une séparation<sup>3</sup>, la monoparentalité peut être un état matrimonial temporaire ou non, considérant la possibilité de former une famille recomposée avec un nouveau ou une nouvelle partenaire. Cela touche plusieurs enfants. Ainsi, selon l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ)<sup>4</sup>, 17% des enfants nés en 1997 et 1998 avaient déjà vécu un



épisode de monoparentalité avant l'âge de 2 ans et demi et 31% avant l'âge de 8 ans (Ducharme et Desrosiers, 2008).

Des études montrent que la monoparentalité s'accompagne de conséquences économiques importantes et, malgré les programmes de lutte contre la pauvreté mis en place, les familles monoparentales sont plus susceptibles de vivre des épisodes de pauvreté. Elles ont aussi tendance à rester beaucoup plus longtemps dans cette situation, comparativement aux familles biparentales (Raïq et Plante, 2013 : 82-83; Pelletier, 2022 : 76). La monoparentalité contribue ainsi à accroître la pauvreté de mères qui se retrouvent alors avec des charges familiales plus élevées et des salaires plus faibles que leurs ex-conjoints, même si l'existence de mécanismes de versement des pensions alimentaires destinées aux enfants permet un certain partage des charges financières

entre les parents. Par ailleurs, le revenu des mères monoparentales dépend non seulement de leur présence sur le marché du travail, mais aussi du temps qu'elles y passent et du revenu auquel elles peuvent prétendre : travailler à temps partiel à bas salaire en ayant des charges familiales ne leur permet pas de se sortir de la pauvreté. De fait, selon l'Observatoire québécois des inégalités, le taux de faible revenu<sup>5</sup> des mères monoparentales atteint 29% en 2017, tandis qu'il est de 16% chez les pères seuls (Torres et coll., 2021 : 50). Cette pauvreté a des effets sur les conditions de vie des familles : le revenu est par exemple associé au niveau de préparation à l'école des tout-petits. Ainsi, les enfants vivant dans un ménage à faible revenu sont plus susceptibles d'éprouver des difficultés à répondre aux attentes éducatives lorsqu'ils arrivent à la maternelle. Selon l'Enquête québécoise sur

2 Programme de pensions adopté par le gouvernement Duplessis en 1937 destiné à aider les veuves, les femmes dont le mari est invalide ou qui sont abandonnées par lui depuis au moins un an, mais qui exclut les « filles-mères ». Cependant, le montant des pensions est tellement bas que l'objectif avoué d'éviter que les mères placent leurs enfants, temporairement ou non, dans les orphelinats pour occuper un emploi rate sa cible (Baillargeon, 2012 : 142).

3 Certaines personnes, souvent des femmes, choisissent d'avoir un enfant seules en faisant appel notamment à une technique de procréation médicalement assistée ou à l'adoption. Il s'agit de soloparentalité, un modèle familial émergeant des dernières années. Ces familles se distinguent des familles monoparentales, puisqu'il s'agit d'un projet planifié par un seul parent. Dans ce contexte, l'enfant n'a juridiquement qu'un seul parent déclaré.

4 L'ELDEQ 1998-2010 est basée sur un échantillon d'environ 2 000 enfants nés de mères vivant au Québec en 1997-1998 et suivis depuis leur naissance.

5 Le taux de faible revenu correspond au pourcentage de personnes dont le revenu se situe sous un seuil de faible revenu. Ce seuil peut se calculer selon la mesure du panier de consommation ou la mesure de faible revenu (MFR). La statistique présentée plus haut est basée sur la MFR, laquelle est une mesure relative de la pauvreté qui sert à calculer un seuil de référence en dessous duquel une personne est considérée à faible revenu, en tenant compte de la taille du ménage. Ce seuil correspond à 50% du revenu médian après impôt (Torres et coll., 2021 : 39).



le développement des enfants à la maternelle menée en 2017<sup>6</sup>, la proportion d'enfants considérés comme étant vulnérables dans au moins un domaine de développement<sup>7</sup> chez les enfants dont le ménage est à faible revenu atteint 41 %, comparativement à 23 % chez les enfants résidant dans des ménages mieux nantis (Lavoie, Gingras et Audet, 2019 : 108).

Malgré la forte prévalence de la monoparentalité parmi les familles québécoises, certains angles morts demeurent et plusieurs constats commencent à se faire vieux. L'objectif de ce bulletin *Quelle famille?* est donc de brosser un portrait actualisé des familles monoparentales québécoises à partir des plus récentes données, soit celles du recensement de Statistique Canada de 2016. Ce bulletin s'intéresse plus particulièrement à leurs principales caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques. Les données présentées concernent les 216 880 familles monoparentales avec enfants mineurs recensées au Québec en 2016. Les réalités que vivent ces familles sont

mises en perspective avec celles des 665 310 familles biparentales avec enfants mineurs vivant au Québec. Afin de représenter ces familles le plus fidèlement possible, des comparaisons selon le sexe des parents sont faites, chez les familles monoparentales comme chez les familles biparentales.

Soulignons qu'il est toujours question de familles avec enfants mineurs à la maison dans ce bulletin, même si la précision n'apparaît pas directement dans le texte. Cela est particulièrement important au sujet des familles monoparentales, car le questionnaire du recensement précise que « les enfants en garde partagée doivent être inscrits au domicile du parent où ils vivent la plupart du temps [et que ceux] qui passent autant de temps avec chaque parent doivent être inscrits au domicile du parent où ils se trouvent le 10 mai 2016 » (Statistique Canada, 2016a). Le parent sans conjoint marié ni partenaire en union libre avec qui l'enfant habite le jour du recensement est donc considéré par Statistique Canada comme un parent seul, à la tête

d'une famille monoparentale (Statistique Canada, 2016b). Le recensement s'appuie sur la notion de coresidence du parent et des enfants, ce qui évite que soient comptés doublement les enfants qui seraient pris en compte dans chacun des ménages des parents séparés. Cependant, cela ne permet pas de cerner les situations où les enfants partagent leur temps entre les ménages de chacun de leurs parents alors qu'ils sont classés dans la catégorie des enfants vivant avec un seul parent, biologique ou adoptif. Il s'agit ici d'une limite importante de ces statistiques qui masquent les liens unissant parents et enfants ne vivant pas sous le même toit au quotidien. Ces données offrent ainsi un portrait partiel de l'univers réel des familles<sup>8</sup> (Lapierre-Adamcyk, Le Bourdais et Martin, 2009 : 6). Elles offrent aussi un portrait des familles monoparentales à un moment donné, qui n'indique en rien si la monoparentalité est transitoire ou s'il s'agit d'un statut plus permanent. Les couples qui ont des enfants, mais dont les conjoints ne cohabitent pas sont ainsi considérés, aux yeux de Statistique Canada, comme des familles monoparentales. Les parents séparés dont les enfants habitent la majorité du temps avec leur autre parent, de même que ceux dont les enfants partagent leur temps de manière égale entre les deux parents et qui, le jour du recensement, se trouvent chez leur autre parent ne sont pas considérés comme une famille monoparentale.

La première partie de ce bulletin présente un portrait sociodémographique des familles monoparentales avec enfants mineurs au Québec (âge des parents, nombre d'enfants et leur âge, statut d'immigration et déclaration d'identité autochtone) alors que la seconde partie met en lumière certaines caractéristiques socioéconomiques qui donnent un aperçu des conditions de vie de ces familles (scolarité des parents, taux d'activité et revenu).

6 Cette enquête est basée sur l'évaluation, par les enseignants et les enseignantes, des enfants inscrits à la maternelle 5 ans en 2017 et utilise l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance.

7 Les cinq domaines de développement sont : santé physique et bien-être, compétences sociales, maturité affective, développement cognitif et langagier, et habiletés de communication et connaissances générales.

8 Par ailleurs, notons ici que selon Tahon (2011 : 169), l'émergence du vocable monoparentalité dans les années 1970 en sociologie de la famille vise à « neutraliser le stigmate de la fille-mère » et désigne la situation « d'une femme astreinte à élever seule un enfant légalement reconnu par son père ». Lapierre-Adamcyk, Le Bourdais et Martin (2009 : 8) parlent de « mères sans alliance » qui ne sont plus des filles-mères ou des veuves et considèrent que cette terminologie de famille monoparentale est « inapte à traduire la réalité familiale contemporaine, autant celle des enfants qui ne vivent pas au quotidien avec leurs deux parents, que celle de leurs parents séparés. » Selon elles, « la pluralité des situations monoparentales observées, la place et la durée relative qu'elles occupent dans l'itinéraire familial des individus concernés mettent en cause la pertinence de cette catégorie englobante qui, justement, tend à occulter cette diversité ».

## Caractéristiques sociodémographiques

Au Québec, en 2016, 76% des familles monoparentales sont dirigées par une mère. Notons ici que plus les enfants sont jeunes, plus ils demeurent avec leur mère : 83% des familles monoparentales qui incluent un tout-petit sont dirigées par une mère, alors que c'est le cas de 75% des familles avec un enfant âgé de 5 à 11 ans et de 73% des familles avec un enfant âgé de 12 à 17 ans (données non présentées). L'importance relative des pères seuls augmente donc avec l'âge des enfants. En effet, selon Pelletier, Lardoux et Onadja (2017 : 93), les enfants plus âgés sont plus susceptibles de vivre avec leur père après une séparation. À partir de données de l'ELDEQ<sup>9</sup>, ils affirment ainsi que les enfants de 9 ans et plus étaient 4,2 fois plus susceptibles d'être en garde partagée (environ la moitié du temps chez chaque parent) que ceux de 2 ans et moins<sup>10</sup> (Pelletier, Lardoux et Onadja, 2017 : 101-102).

Les données du recensement montrent que l'âge moyen des parents seuls est le même que celui des parents en couple, soit 40 ans. Il importe de garder en tête cette donnée, car elle teinte l'ensemble du portrait des familles présenté dans ce bulletin. En effet, les parents plus âgés sont rendus plus loin dans leur parcours de vie, ils ont généralement un emploi plus stable avec de meilleurs revenus que les plus jeunes. On observe cependant des différences entre les parents des familles monoparentales : les mères sont, en moyenne, plus jeunes, à 39 ans, que les pères, à 43 ans (données non présentées). Cela renvoie plus largement à l'âge de la mise en couple, qui est différent pour les hommes et les femmes. Par exemple, en 2016, l'âge moyen au premier mariage au Québec était de 33,4 ans chez les hommes et de 31,9 ans chez les femmes (Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2017 : 473). D'autres différences entre les familles monoparentales apparaissent quand les données sont observées de plus près (**tableau 1**).

Ainsi, dans une famille monoparentale sur quatre (25%), le parent est âgé de moins de 35 ans. En comparaison, la proportion de familles biparentales dont le plus jeune des parents est âgé de moins de 35 ans est plus élevée de dix points de pourcentage (35%). Cela signifie que la part des familles considérées comme «jeunes» est plus élevée chez les familles biparentales que chez les familles monoparentales. Par ailleurs, chez les familles monoparentales, la proportion de mères âgées de moins de 35 ans est près de deux fois plus grande (28%) que celle des pères dans la même catégorie d'âge (15%).

De plus, les données révèlent que les enfants des familles monoparentales sont plus vieux que ceux des familles biparentales (**tableau 1**). En effet, la proportion de familles qui incluent un tout-petit (0-4 ans) est deux fois moins grande chez les familles monoparentales que chez les familles biparentales (23% c. 44%). Aussi, quatre familles monoparentales sur dix (41%) incluent des enfants dont le plus jeune a entre 5 et 11 ans, alors que c'est le cas de 33% des familles biparentales. Ces données montrent, en quelque sorte, que plus le temps passe, plus les chances qu'une séparation survienne sont grandes. En effet, selon Statistique Canada (2017), la proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale ou une famille recomposée s'élève à mesure qu'ils avancent en âge : en 2016, ces situations concernent 23% des enfants âgés de 0 à 4 ans par rapport à 42% des enfants de 10 à 14 ans.

Les familles monoparentales ont généralement moins d'enfants que les familles biparentales (**tableau 1**). Ainsi, près de la moitié (48%) des familles monoparentales ne comptent qu'un enfant, comparativement à un peu plus du quart (29%) des familles biparentales. La proportion de familles monoparentales qui incluent deux enfants s'élève, quant à elle, à 38%, alors que cette situation concerne près de la moitié des



familles biparentales (48%). Notons d'ailleurs que 84% des familles qui comprennent trois enfants ou plus sont biparentales (données non présentées).

Le **tableau 1** montre également qu'au Québec en 2016, tout près d'une famille monoparentale sur cinq (19%) est dirigée par un parent immigrant. Cette proportion est similaire à celle des familles biparentales formées de conjoints immigrants<sup>11</sup> (20%). Notons que sur l'ensemble des familles immigrantes avec enfants mineurs<sup>12</sup>, 23% d'entre elles sont monoparentales, alors que c'est le cas de 27% des familles natives (données non présentées). Il existe aussi des différences entre les familles monoparentales selon le sexe du parent et son origine culturelle. Ainsi, 21% des mères monoparentales sont immigrantes, comparativement à 13% des pères seuls.

9 Les auteurs se sont intéressés aux données recueillies au cours des treize premiers passages (ou temps de mesure) de cette enquête longitudinale. L'échantillon est composé d'enfants dont les parents habitaient ensemble au moment du premier passage de l'enquête, en 1998, (quand les enfants avaient 5 mois) et qui se sont séparés par la suite (au plus tard, quand les enfants avaient 15 ans).

10 Les arrangements de garde possibles déterminés par les auteurs sont les suivants : résidence maternelle (15,3% de l'échantillon) ; résidence maternelle avec contacts père-enfant réguliers (visites ou nuitées une fois par mois ou plus) (46,4%) ; double résidence (31,6%) et résidence paternelle (6,7%). Si la proportion d'enfants en double résidence est élevée (32%), la majorité des enfants habitent avec leur mère (61,7%) (Pelletier, Lardoux et Onadja, 2017 : 95-96 ; Pelletier 2022 : 71).

11 Cela inclut les familles dont le parent seul ou les deux parents ne sont pas résidents permanents et exclut les familles mixtes.

12 Ici aussi, les familles mixtes sont exclues.

Dit autrement, les familles monoparentales immigrantes sont très largement féminines, se composant à 84 % de mères seules (données non présentées).

Le **tableau 1** révèle aussi que parmi les familles monoparentales, 4 % déclarent une identité autochtone<sup>13</sup>, une proportion plus

importante que celle observée chez les familles biparentales (1 %). Notons cependant que 2 % des familles biparentales sont mixtes, c'est-à-dire qu'une des deux personnes du couple déclare une identité autochtone, tandis que l'autre n'en déclare pas. Par ailleurs, au sein de l'ensemble des familles avec enfants mineurs d'identité

autochtone<sup>14</sup>, 53 % sont monoparentales, une proportion deux fois plus importante que celle des familles allochtones (24 %; données non présentées).

**Tableau 1 Répartition en pourcentage des familles biparentales et monoparentales avec enfants mineurs selon le sexe du parent seul et certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2016**

Caractéristiques sociodémographiques	Familles biparentales N = 665 310	Familles monoparentales N = 216 880	Pères seuls N = 52 110	Mères seules N = 164 770
<b>Groupe d'âge du plus jeune des conjoints ou du parent seul</b>				
Moins de 35 ans	35,0	24,9	15,2	28,0
35 ans ou plus	65,0	75,1	84,7	72,0
35 à 44 ans	46,1	43,9	40,9	44,9
45 à 54 ans	17,8	26,9	35,0	24,4
55 ans ou plus	1,1	4,2	8,9	2,8
<b>Groupe d'âge du plus jeune enfant à la maison</b>				
0 à 4 ans	44,3	22,8	16,3	24,9
5 à 11 ans	33,1	40,5	42,1	40,0
12 à 17 ans	22,6	36,6	41,6	35,0
<b>Nombre d'enfants à la maison</b>				
1 enfant	29,0	47,7	50,8	46,7
2 enfants	47,8	38,3	38,1	38,4
3 enfants ou plus	23,2	14,0	11,1	15,0
<b>Statut d'immigration de la famille</b>				
Non immigrante	71,1	81,0	87,4	79,0
Conjoints ou parent seul immigrants	20,4	19,0	12,6	21,0
Mixtes	8,5	...	...	...
<b>Déclaration d'identité autochtone</b>				
Non autochtone	96,9	96,0	96,0	96,0
Conjoints ou parent seul autochtones	1,2	4,0	4,0	4,0
Mixtes	1,9	...	...	...
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

... N'ayant pas lieu de figurer.

**Source :** Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B2 de la commande spéciale CO-1758 et du tableau C5&C6 de la commande spéciale CO-2010.

13 L'appartenance à un peuple autochtone étant établie sur une base volontaire dans le cadre du recensement, les données populationnelles relatives aux Premières Nations et aux Inuits ne présentent pas le même niveau de probité que les autres informations recueillies. De plus, certaines communautés autochtones refusent de répondre au recensement, excluant du même coup leurs populations du portrait général établi (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019: 102).

14 Excluant les familles mixtes.

## Caractéristiques socioéconomiques

Pour mieux comprendre les conditions de vie des familles monoparentales, il importe de se pencher sur certaines de leurs caractéristiques socioéconomiques. La scolarité, le taux d'emploi ainsi que le revenu des parents seuls sont donc abordés dans cette section, toujours en comparaison avec des données au sujet des familles biparentales.

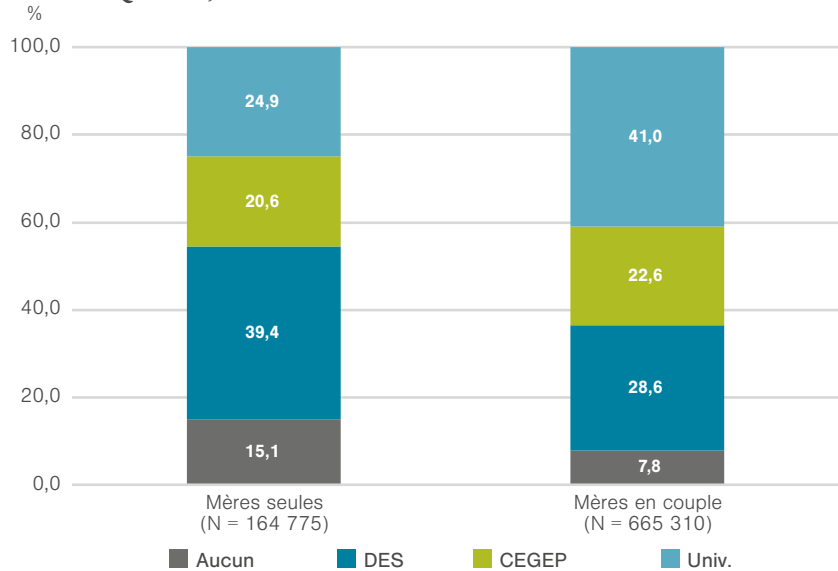
### Des écarts de niveau de scolarité entre familles monoparentales et familles biparentales

En général, plus le niveau de scolarité d'une personne est élevé, plus elle a tendance à avoir une stabilité d'emploi (Bernard, 2018) et plus son revenu d'emploi a tendance à s'accroître (Crespo, 2018), ce qui a évidemment des effets sur ses conditions de vie. La comparaison systématique des familles monoparentales et biparentales sur le plan de la scolarité se fait plus difficilement, car il s'agit en fait d'une caractéristique individuelle. Dans ce contexte, c'est donc une mise en perspective de la scolarité des parents, mères et pères, en situation de monoparentalité et en couple, qui est ici réalisée. Elle est basée sur la hiérarchie générale utilisée par Statistique Canada pour dériver la variable de niveau de scolarité, laquelle est plus ou moins liée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question : diplôme d'études secondaires (DES)<sup>15</sup>, diplôme d'études collégiales (DEC)<sup>16</sup> et diplôme universitaire.

### Les familles monoparentales, moins scolarisées que les familles biparentales

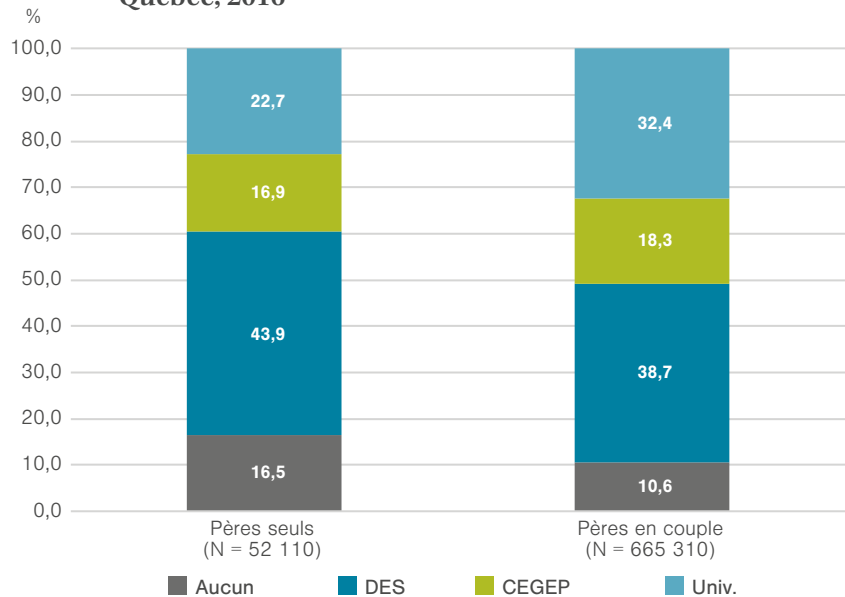
Les données de la **figure 1** révèlent que les mères monoparentales sont moins scolarisées que les mères biparentales : la proportion de mères qui n'ont aucun diplôme est près de deux fois plus élevée chez les mères seules (15 %) que chez celles qui sont en couple (8 %). À l'autre bout du spectre, l'écart est aussi important : la proportion de mères diplômées de l'université est plus grande chez les mères en couple (41 %) que chez celles qui sont monoparentales (25 %), l'écart se chiffrant

**Figure 1** Répartition en pourcentage des mères avec enfants mineurs, selon la situation conjugale et le plus haut diplôme obtenu, Québec, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C1 de la commande spéciale CO-1987.

**Figure 2** Répartition en pourcentage des pères avec enfants mineurs, selon la situation conjugale et le plus haut diplôme obtenu, Québec, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C1 de la commande spéciale CO-1987.

<sup>15</sup> Dans cette catégorie sont inclus les équivalences du DES, mais aussi les certificats, les diplômes d'apprenti ou d'une école de métier.

<sup>16</sup> Cela inclut les diplômes préuniversitaires et les techniques.

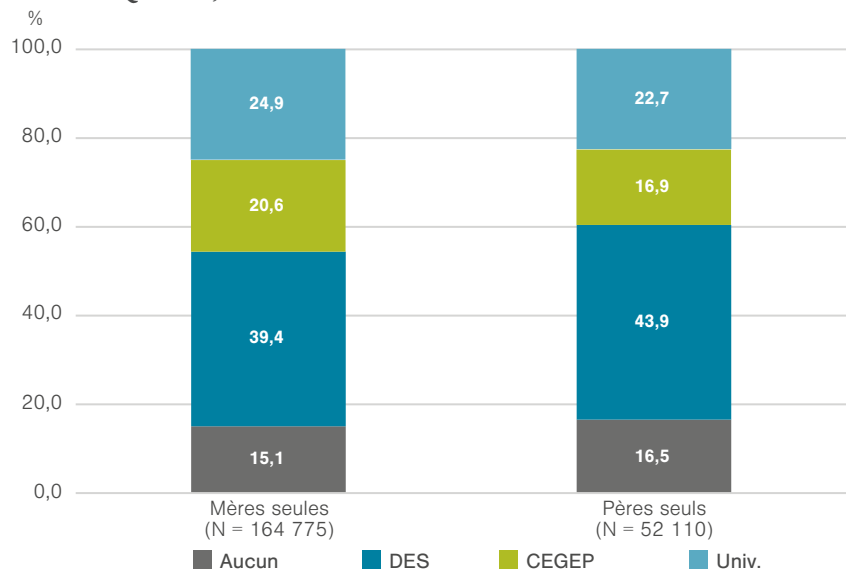


à 16 points de pourcentage. Ces constats renvoient à ceux déjà présentés dans un bulletin *Quelle famille ?* portant sur la scolarité des familles : les mères en couple sont davantage scolarisées que celles qui sont seules (ministère de la Famille, 2021 : 5). Par ailleurs, les données sur les pères révèlent également des écarts (**figure 2**). Ceux qui sont en situation de monoparentalité sont aussi moins scolarisés que ceux vivant en couple. Ainsi, la proportion de pères seuls sans diplôme atteint 17%, alors qu'elle est de 11% chez ceux qui sont en couple. Toujours à la **figure 2**, on constate aussi un écart entre la part de pères diplômés de l'université, selon qu'ils vivent en couple (32%) ou seuls (23%). L'écart, se chiffrant à 9 points de pourcentage, est cependant moins important que celui observé chez les mères à cet égard (16 points de pourcentage).

**Les mères seules, plus scolarisées que les pères seuls**

En général, la scolarité des mères a progressé de manière plus importante que celle des pères depuis le recensement de 2006 (ministère de la Famille, 2021b : 5) et cela renvoie à une tendance de fond ; les femmes étant désormais plus scolarisées que les hommes au Québec (Conseil du statut de la femme, 2016 : 30). Il s'avère donc intéressant de comparer les mères et les pères en situation de monoparentalité sur le plan de la scolarité (**figure 3**). Il en

**Figure 3 Répartition des familles monoparentales avec enfants mineurs, selon le sexe et le plus haut diplôme obtenu, Québec, 2016**



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau C1 de la commande spéciale CO-1987.

ressort que les mères monoparentales sont légèrement plus scolarisées que les pères dans la même situation. En effet, si 15% des mères seules n'ont aucun diplôme, c'est le cas de 17% des pères seuls. Ceux-ci sont aussi plus nombreux, en proportion, à avoir un DES que les mères (44% c. 39%). La tendance s'inverse pour les diplômes

de niveau collégial et universitaire. Ainsi, la proportion de mères seules qui ont un DEC est de 21%, alors qu'elle se situe à 17% chez les pères seuls. De même, on constate que 25% des mères seules ont un diplôme de niveau universitaire, comparativement à 23% des pères.

### Un taux d'activité qui varie selon la situation conjugale

Sur le plan de l'activité, Statistique Canada définit l'emploi à temps plein à 30 heures ou plus par semaine et l'emploi à temps partiel, à moins de 30 heures. Dans le contexte du recensement de 2016, sont considérées comme étant actives sur le marché du travail toutes les personnes qui, au cours de la semaine du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 7 mai 2016, occupaient un emploi, même si elles étaient absentes du travail, ainsi que les personnes en situation de chômage.

Ici, comme il s'agit également de caractéristiques individuelles, les comparaisons se font comme pour le niveau de scolarité, c'est-à-dire entre les mères seules et les mères en couple et entre les pères seuls et les pères en couple, pour ensuite porter sur les mères et les pères en situation de monoparentalité. De plus, ces comparaisons sont faites en fonction du nombre d'enfants dans la famille et de leur âge, car cela influence la participation au marché

du travail des parents, en particulier celle des mères (Conseil du statut de la femme, 2016 : 60). À l'exception de quelques données plus générales, les données analysées dans cette section sont toutes présentées dans le **tableau 2**.

#### Des parents seuls moins actifs en général, et une variation observée chez les mères selon le nombre d'enfants

Au Québec, en 2016, la proportion de mères qui sont en emploi est moins élevée chez celles qui sont seules que chez celles qui sont en couple, peu importe le nombre d'enfants dans la famille (74 % c. 80 %). Il s'agit d'une tendance visible aussi à l'échelle du Canada, les mères canadiennes monoparentales étant plus susceptibles que celles en couple de ne pas travailler ou de le faire une partie de l'année ou à temps partiel (Bernard, 2018). Cependant, l'emploi sur le marché du travail des mères, qu'elles soient seules ou en couple, varie en fonction du nombre d'enfants dans la famille. Ainsi, le **tableau 2** montre que l'écart entre les

mères seules et les mères en couple qui ont un enfant est de 7 points de pourcentage (73 % c. 80 %) et qu'il est un peu plus grand entre celles qui ont trois enfants et plus, soit à 8 points de pourcentage (65 % c. 73 %). Notons que les mères ayant trois enfants et plus qui travaillent le font davantage à temps partiel que celles qui ont un enfant, qu'elles soient monoparentales ou en couple. De fait, la proportion des mères seules à temps partiel avec un enfant est de 16 % et elle augmente à 18 % chez celles qui ont trois enfants. Chez les mères qui sont en couple, cette proportion passe de 14 % à 19 % (données non présentées). Soulignons ici que, selon Juby et coll. (2005 : 236-237), la présence sur le marché de l'emploi des mères monoparentales dépend surtout de leur insertion professionnelle avant la séparation. Ainsi, celles qui travaillaient à temps plein, peu importe le nombre d'enfants et leur âge, ont plus tendance à continuer à le faire une fois qu'elles sont monoparentales.

**Tableau 2 Répartition en pourcentage des mères avec enfants mineurs selon la situation conjugale, l'activité sur le marché du travail, le nombre d'enfants et leur âge, Québec 2016**

	Nombre d'enfants à la maison				Groupe d'âge du plus jeune enfant à la maison			
	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus	Total	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans	Total
%								
<b>Mères seules (N = 164 775)</b>								
En emploi	73,2	77,5	65,0	<b>73,6</b>	60,3	76,0	80,3	<b>73,6</b>
En chômage	6,3	5,4	6,8	<b>6,0</b>	7,3	6,2	4,9	<b>6,0</b>
Inactives	20,6	17,1	28,2	<b>20,4</b>	32,4	17,8	14,8	<b>20,4</b>
<b>Mères en couple (N = 665 310)</b>								
En emploi	79,6	83,0	73,2	<b>79,7</b>	74,7	83,3	84,5	<b>79,7</b>
En chômage	4,4	3,6	4,3	<b>4,0</b>	4,7	3,6	3,1	<b>4,0</b>
Inactives	16,0	13,4	22,6	<b>16,3</b>	20,7	13,1	12,4	<b>16,3</b>

**Source :** Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du Tableau C8 de la commande spéciale CO-1987 et du Tableau C9 de la commande spéciale CO-2010.



**Tableau 3 Répartition en pourcentage des pères avec enfants mineurs selon la situation conjugale, l'activité sur le marché du travail, le nombre d'enfants et leur âge, Québec 2016**

	Nombre d'enfants à la maison				Groupe d'âge du plus jeune enfant à la maison			
	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus	Total	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans	Total
%								
<b>Pères seuls (N = 52 110)</b>								
En emploi	78,1	85,7	78,5	<b>81,0</b>	76,1	82,3	81,7	<b>81,0</b>
En chômage	7,6	4,8	5,9	<b>6,3</b>	7,5	6,4	5,7	<b>6,3</b>
Inactives	14,4	9,5	15,6	<b>12,7</b>	16,3	11,3	12,6	<b>12,7</b>
<b>Pères en couple (N = 665 310)</b>								
En emploi	88,1	91,1	87,8	<b>89,5</b>	88,9	90,3	89,3	<b>89,5</b>
En chômage	5,0	4,0	4,9	<b>4,5</b>	5,0	4,2	3,7	<b>4,5</b>
Inactives	6,9	4,9	7,3	<b>6,1</b>	6,0	5,4	7,0	<b>6,1</b>

**Source :** Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du Tableau C8 de la commande spéciale CO-1987 et du Tableau C9 de la commande spéciale CO-2010.

Chez les pères aussi (**tableau 3**), la proportion de ceux qui sont en emploi est un peu moins élevée chez ceux qui sont seuls que chez ceux qui sont en couple (81 % c. 90 %). Ainsi, la proportion de ceux qui sont seuls avec un enfant en situation d'emploi est de 78 %, dix points de pourcentage moins élevée que celle des pères en couple dans la même situation (88 %). Contrairement aux mères, l'activité sur le marché du travail des pères varie peu selon le nombre d'enfants. Un écart similaire se maintient entre les pères selon leur situation conjugale quand ils ont trois enfants ou plus à la maison : la proportion de ceux qui sont seuls en emploi est de 79 %, alors qu'elle est de 88 % chez ceux qui sont en couple. De plus, qu'ils soient seuls ou en couple et peu importe le nombre d'enfants, les pères travaillent très majoritairement à temps plein. Ainsi, la proportion de pères qui travaillent à temps plein est très similaire chez ceux qui ont un enfant et ceux qui en ont trois et plus (90 % c. 91 % dans les deux cas) (données non présentées).

Si on compare les pères et les mères en situation de monoparentalité sur le plan de l'activité sur le marché du travail et du nombre d'enfants, certaines différences apparaissent. Déjà, la proportion des pères seuls en emploi est plus élevée que celle des mères seules, peu importe le nombre d'enfants (81 % contre 74 %). L'écart se

creuse toutefois à mesure que le nombre d'enfants augmente (**tableaux 2 et 3**). Ainsi, entre les pères seuls en emploi avec un enfant et les mères seules dans la même situation, l'écart est de 5 points de pourcentage (78 % c. 73 %) et passe à 14 points de pourcentage chez ceux et celles qui ont trois enfants ou plus (79 % c. 65 %). La même tendance se dessine lorsqu'on s'intéresse à l'inactivité. L'écart entre la proportion de pères seuls inactifs sur le marché du travail avec un enfant et celle des mères seules dans la même situation est de 7 points de pourcentage, tandis qu'il est de 12 points de pourcentage chez ceux et celles qui sont en situation de monoparentalité avec trois enfants ou plus.

Les mères monoparentales réduisent apparemment davantage leur temps de travail que les pères seuls. La proportion de celles qui ont un enfant et qui travaillent à temps partiel est trois fois plus importante que celle des pères seuls dans la même situation (16 % c. 5 %) (données non présentées). Par ailleurs, notons que la proportion de mères seules qui travaillent à temps partiel augmente avec le nombre d'enfants, ce qui n'est pas le cas des pères. Ces données correspondent bien à la littérature qui existe sur cette question. En effet, l'arrivée d'un enfant coïncide, en général, avec une baisse du taux d'emploi

des femmes, alors qu'elle fait augmenter celui des hommes (Conseil du statut de la femme, 2016 : 59). Par ailleurs, il est rare que les pères interrompent ou modifient leur trajectoire professionnelle durant les transitions familiales comme une séparation, alors que c'est le cas de nombreuses femmes.

#### Une activité qui varie selon l'âge des enfants de manière plus importante chez les mères

Comme il est mentionné plus haut, les mères seules ont moins tendance à occuper un emploi que les mères en couple. L'écart est bien visible si on s'intéresse à l'âge des enfants, mais il tend à se réduire au fur et à mesure que ceux-ci grandissent. Comme l'indique le **tableau 2**, la plus grande différence se trouve ainsi chez les mères d'enfants âgés de 4 ans ou moins : un écart de 15 points de pourcentage sépare la proportion de mères seules en emploi de celles qui sont en couple (60 % c. 75 %). Les mères monoparentales sont moins nombreuses à occuper un emploi que celles qui sont en couple ; elles sont donc plus nombreuses à être inactives. La proportion de mères seules inactives atteint 20 % tandis qu'elle s'élève à 16 % chez celles qui sont en couple. Encore ici, le taux d'inactivité des mères est différent selon l'âge des enfants : la proportion de mères de tout-petits qui sont seules et

inactives est de 32%, alors qu'elle est de 21% chez celles qui vivent en couple (écart de 11 points de pourcentage). L'écart n'est plus que de 3 points de pourcentage chez les mères d'enfants âgés de 12 à 17 ans (15% c. 12%).

Du côté des pères, les données du **tableau 3** montrent aussi des écarts en matière d'emploi entre ceux qui sont en situation de monoparentalité et ceux qui sont en couple en fonction de l'âge des enfants. L'écart entre la proportion des pères seuls de tout-petits qui sont en emploi et de ceux qui sont en couple dans la même situation est de 13 points de pourcentage (76% c. 89%), alors qu'il passe à 7 points de pourcentage chez ceux qui ont des enfants âgés de 12 à 17 ans (82% c. 89%). De plus, les pères en situation de monoparentalité, peu importe le nombre d'enfants, sont deux fois plus inactifs sur le marché du travail que ceux qui sont en couple (13% c. 6%) et cette situation est aussi liée à l'âge de leurs enfants. L'écart entre les pères de tout-petits inactifs qui sont seuls et ceux qui sont en couple est de 10 points de pourcentage (16% c. 6%) et il tend, comme chez les mères, à diminuer avec l'avancée en âge

des enfants, n'atteignant plus que 6 points de pourcentage lorsque ceux-ci sont âgés de 12 à 17 ans (13% c. 7%).

Sur le plan de la monoparentalité, de l'activité sur le marché du travail et de l'âge des enfants, l'analyse des données montre des différences entre les pères et les mères (**tableaux 2 et 3**). L'écart est particulièrement grand entre les pères et les mères de tout-petits en emploi, avec 16 points de pourcentage (76% c. 60%), mais il tend à s'amenuiser à mesure que les enfants grandissent, alors qu'il atteint 2 points de pourcentage lorsqu'ils sont âgés de 12 à 17 ans (82% c. 80%). La présence de tout-petits à la maison influence particulièrement la participation des mères au marché du travail, alors qu'elle a moins d'effet sur celle des pères, un phénomène d'ailleurs bien connu (Conseil du statut de la femme, 2016 : 60). Plus précisément, il y a d'importantes différences au sujet de l'horaire de travail entre les pères et les mères en situation de monoparentalité. Par exemple, la proportion de mères seules qui travaillent à temps partiel est

plus de deux fois plus grande que celle des pères seuls aussi employés à temps partiel (15% c. 6%; données non présentées). Cet écart demeure important entre les mères et les pères, peu importe l'âge des enfants. Ainsi, la proportion de mères seules ayant des tout-petits à charge qui travaillent à temps partiel est près de deux fois plus grande que celle des pères seuls dans la même situation (17% c. 9%), un écart très similaire à celui entre les mères et les pères d'enfants âgés de 12 à 17 ans qui ne sont pas en couple et qui travaillent à temps partiel (14% c. 6%). Enfin, notons que la proportion de mères seules qui sont en emploi, mais absentes du travail lors de la période de référence visée par le recensement (c'est-à-dire, pendant la semaine du dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 au samedi 7 mai 2016) est également deux fois plus grande que celle des pères qui sont dans la même situation (7% c. 3%; données non présentées). Rappelons ici qu'être en emploi, mais absente du travail signifie être en congé de maternité ou parental, en arrêt de maladie ou encore en vacances.



## Revenu et situation conjugale : des écarts importants

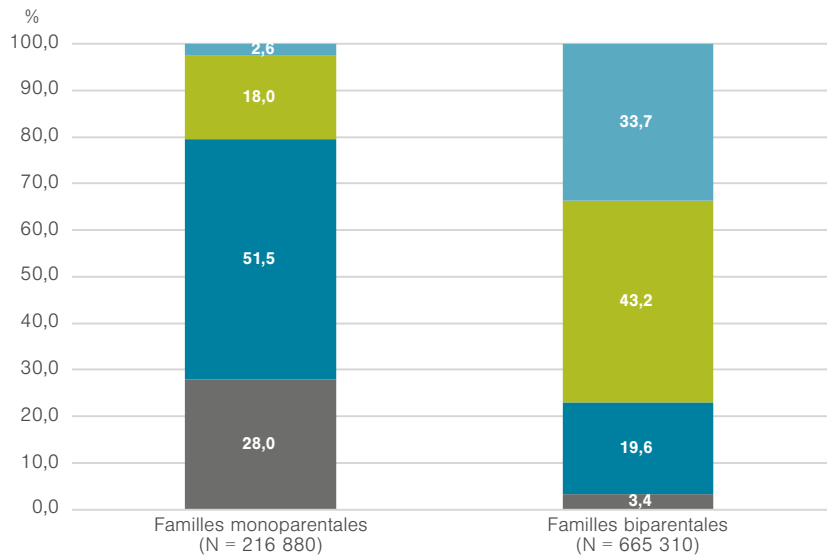
Comme le revenu est une caractéristique familiale, des comparaisons plus générales sont faites, dans cette section, entre les familles monoparentales et les familles biparentales. Ensuite, des comparaisons plus ciblées sont réalisées entre les pères seuls et les mères seules au sujet du revenu, du nombre d'enfants et de leur âge.

Dans le contexte du recensement, le revenu total comprend les entrées d'argent de certaines sources pour tous les membres de la famille, après impôt sur le revenu et autres retenues, au cours d'une période de référence donnée qui correspond à l'année civile 2015. Les entrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes<sup>17</sup>. Elles comprennent les revenus d'emploi et ceux d'un travail autonome ainsi que les revenus de placements. De plus, les autres revenus réguliers en espèces comme les pensions alimentaires reçues et les bourses d'études, les revenus provenant de sources gouvernementales comme les prestations d'assistance sociale, les prestations pour enfants ou encore les prestations d'assurance-emploi sont également compris dans ce calcul. Tous les montants présentés dans cette section sont après impôt.

### Les familles monoparentales, moins bien nanties que les familles biparentales

En matière de revenu familial, les familles monoparentales sont plus pauvres que les familles biparentales. Dans un contexte où le double revenu est une tendance généralisée dans les familles québécoises, le fait que les familles monoparentales soient plus pauvres peut sembler une évidence parce qu'elles disposent d'un seul revenu. Cependant, il importe de se pencher sur cette question, car elle a des répercussions directes sur les conditions de vie des familles et des enfants.

**Figure 4** Répartition en pourcentage des familles monoparentales et biparentales avec enfants mineurs selon les tranches de revenu total après impôt, Québec, 2016



**Source :** Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R7\_R8 de la commande spéciale CO-1987.

Les données révèlent que le revenu médian<sup>18</sup> après impôt des familles monoparentales se situe à 42 093 \$, en comparaison de 84 109 \$ chez les familles biparentales (données non présentées). À titre indicatif, notons que selon l'ISQ (2021), le seuil du faible revenu selon la mesure de faible revenu (MFR) après impôt en 2016 se situe à 28 698 \$ pour un ménage de deux personnes, à 35 147 \$ pour trois personnes et à 40 585 \$ pour quatre personnes. La **figure 4** montre que 28 % des familles monoparentales n'ont aucun revenu ou gagnent 29 999 \$ et moins, une situation qui concerne près de dix fois moins de familles biparentales, en proportion (3%). De plus, si on s'intéresse à la répartition des revenus entre les familles, on constate que 80 % des familles monoparentales gagnent moins de 60 000 \$ alors que c'est le cas de 23 % des familles biparentales.

### Des revenus plus élevés chez les familles monoparentales qui incluent plusieurs enfants

Quand on s'attarde au nombre d'enfants (**tableau 4**), on note que les familles monoparentales qui incluent un seul enfant sont plus pauvres que celles qui ont plusieurs enfants : 37 % des premières ne gagnent aucun revenu ou moins de 30 000 \$, comparativement à 21 % des familles avec deux enfants et de 17 % de celles qui ont trois enfants ou plus. Ainsi, les données montrent que les revenus des familles monoparentales sont plus élevés chez celles qui comptent plus d'enfants : 28 % des familles qui comptent trois enfants ou plus gagnent de 60 000 \$ à 99 999 \$, une proportion supérieure à celle observée chez les familles avec deux enfants (23 %) et chez celles qui n'en comptent qu'un (11 %).

17 Les recettes exclues de cette définition du revenu sont les entrées d'argent ponctuelles comme les gains de loterie, les gains de jeux, les héritages en argent, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance et les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ainsi que les gains en capital. De plus, parce qu'il est considéré que cela renvoie davantage au concept du patrimoine, les cotisations des employeurs aux régimes de pension agréés, au Régime de rentes du Québec, au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi; les transferts volontaires entre ménages, les loyers imputés, les biens et les services produits pour le troc et les biens produits pour sa propre consommation sont aussi exclus de cette définition du revenu.

18 Le revenu médian d'un groupe spécifique est le montant qui divise la répartition des revenus de ce groupe en deux moitiés, c'est-à-dire que les revenus de la moitié des familles de ce groupe sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane. Autrement dit, si une valeur de revenu est telle que la moitié d'un groupe de familles a un revenu qui lui est inférieur ou égal, cette valeur constitue le revenu médian.

**Tableau 4 Répartition en pourcentage des familles monoparentales avec enfants mineurs selon les tranches de revenu total familial après impôt et le nombre d'enfants, Québec, 2016**

Tranches de revenu	Familles monoparentales (N = 216 880)			
	Nombre d'enfants			Total
	Avec un enfant	Avec deux enfants	Avec trois enfants ou plus	
	%			
0 à 29 999 \$	36,9	21,0	16,6	28,0
30 000 \$ à 59 999 \$	50,5	53,0	51,1	51,5
60 000 \$ à 99 999 \$	11,2	22,8	27,8	18,0
100 000 \$ et plus	1,5	3,2	4,5	2,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R7\_R8 de la commande spéciale CO-1987.

**Tableau 5 Répartition en pourcentage des familles monoparentales avec enfants mineurs selon les tranches de revenu total familial après impôt et l'âge des enfants, Québec, 2016**

Tranches de revenu	Familles monoparentales (N = 216 880)			
	Groupe d'âge du plus jeune enfant à la maison			Total
	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans	
	%			
0 à 29 999 \$	41,1	26,5	21,4	28,0
30 000 \$ à 59 999 \$	47,1	53,9	51,7	51,5
60 000 \$ à 99 999 \$	11,0	17,6	22,7	18,0
100 000 \$ et plus	0,8	2,0	4,2	2,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R7\_R8 de la commande spéciale CO-1987.

On peut penser que cette situation est attribuable au fait que ces parents sont plus âgés et donc plus avancés dans leur parcours de vie avec des carrières plus établies que les parents plus jeunes.

### **Des revenus moins élevés chez les parents seuls avec un tout-petit**

Le croisement entre les données sur le revenu familial et l'âge des enfants s'avère aussi intéressant (**tableau 5**). De fait, il apparaît que les familles monoparentales avec des tout-petits gagnent des revenus moins élevés que celles qui ont des enfants plus âgés : 41 % d'entre elles ont un revenu de moins de 30 000\$, alors que c'est le cas de 27% de celles qui ont au moins un enfant ayant entre 5 et 11 ans et de 21% de celles qui en ont au moins un ayant entre 12 et 17 ans.

### **Les revenus les plus faibles touchent davantage les mères que les pères seuls, peu importe le nombre d'enfants et leur âge**

Sur le plan du revenu et de la monoparentalité en général, on observe des différences entre les pères et les mères. Notons d'abord que le revenu médian après impôt des pères seuls est plus élevé que celui des mères seules : 45 396\$ contre 41 134\$, l'écart atteignant plus de 4 000\$ (données non présentées). Les **tableaux 6 et 7** montrent que la proportion de mères monoparentales qui ne gagnent aucun revenu ou 29 999\$ ou moins est supérieure à celle des pères dans la même situation (29% c. 24%) et que cet écart se maintient entre les femmes

et les hommes qui gagnent de 30 000\$ à 59 999\$ (53% c. 48%). Soulignons également que la proportion de pères qui gagnent un revenu qui se situe dans les tranches plus élevées, c'est-à-dire à partir de 100 000\$, est plus de deux fois plus élevée que celle des mères dans cette situation (5% c. 2%).

La comparaison entre les pères et les mères qui ne sont pas en couple en fonction du nombre d'enfants révèle aussi d'autres différences (**tableau 6**). Ainsi, 31% des pères avec un enfant ne gagnent aucun revenu ou moins de 30 000\$, contre 16% des pères avec deux enfants et 17% de ceux qui ont trois enfants ou plus. À l'opposé, 3% des pères avec un enfant ont un revenu de 100 000\$ et plus, alors que cela concerne 6% des pères de deux enfants et 9% de ceux qui ont trois enfants ou plus. Du côté des mères, 39% d'entre elles qui ont un seul enfant ne gagnent aucun revenu ou moins de 30 000\$, alors que cela concerne 23% de celles qui ont deux enfants et 17% de celles qui en ont trois.

En ce qui concerne les tranches supérieures de revenu, 1% des mères d'un enfant gagnent 100 000\$ et plus, alors que c'est le cas de 2% des mères qui en ont deux et de 3% de celles qui ont trois enfants ou plus. On remarque aussi au **tableau 6** que, pour ces tranches élevées de revenu, les proportions chez les mères sont, en général, trois fois plus faibles que celles des pères.

Au **tableau 7**, on constate que le revenu des parents seuls progresse avec l'âge des enfants, mais les mères monoparentales

demeurent généralement moins bien nanties que les pères. Du côté des pères seuls qui ont des tout-petits, 37% n'ont aucun revenu ou gagnent moins de 30 000\$, cette proportion diminuant à 23% chez ceux dont les enfants sont âgés de 5 à 11 ans et à 20% chez ceux qui vivent avec des adolescents seulement. On voit aussi que ceux qui ont des enfants plus vieux ont un revenu plus élevé quand on s'intéresse aux tranches de revenu supérieures. Ainsi, si 2% des pères de tout-petits gagnent plus de 100 000\$, cette proportion double chez ceux dont les enfants sont âgés de 5 à 11 ans (4%) et s'élève encore lorsque des enfants plus vieux sont présents dans le ménage (7%). Chez les mères, la progression de revenu selon l'âge des enfants est aussi nette ; plus les enfants sont âgés, moins la proportion de mères seules n'ayant aucun revenu ou un revenu de moins de 30 000\$ est élevée (42%; 28% et 22%). On note également une progression du revenu selon l'âge des enfants du côté des tranches plus élevées de revenu. En effet, 1% des mères de tout-petits ont un revenu de 100 000\$ et plus, comparativement à 2% de celles dont les enfants sont âgés de 5 à 11 ans et à 3% de celles dont les enfants sont âgés de 12 à 17 ans. Au sujet des tranches de revenu qui vont au-delà de 100 000\$, notons, ici aussi, que pour tous les groupes d'âge d'enfants, la proportion des pères seuls demeure plus importante que celle observée chez les mères seules.

**Tableau 6** Répartition en pourcentage des familles monoparentales avec enfants mineurs selon le sexe du parent, les tranches de revenu total familial après impôt et le nombre d'enfants, Québec, 2016

Tranches de revenu	Pères seuls (N = 52 110)				Mères seules (N = 164 770)			
	Nombre d'enfants				Nombre d'enfants			
	Avec un enfant	Avec deux enfants	Avec trois enfants ou plus	Total	Avec un enfant	Avec deux enfants	Avec trois enfants ou plus	Total
	%							
0 à 29 999 \$	31,3	16,1	16,5	<b>23,9</b>	38,8	22,6	16,6	<b>29,2</b>
30 000 \$ à 59 999 \$	50,8	47,9	39,4	<b>48,4</b>	50,4	54,6	53,8	<b>52,5</b>
60 000 \$ à 99 999 \$	15,3	30,0	34,7	<b>23,0</b>	9,8	20,5	26,1	<b>16,3</b>
100 000 \$ et plus	2,6	6,1	9,3	<b>4,7</b>	1,1	2,2	3,4	<b>1,9</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R7\_R8 de la commande spéciale CO-1987.

**Tableau 7** Répartition en pourcentage des familles monoparentales avec enfants mineurs selon le sexe du parent, les tranches de revenu total familial après impôt et l'âge des enfants, Québec, 2016

Tranches de revenu	Pères seuls (N = 52 110)				Mères seules (N = 164 770)			
	Groupe d'âge du plus jeune enfant				Groupe d'âge du plus jeune enfant			
	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans	Total	0 à 4 ans	5 à 11 ans	12 à 17 ans	Total
	%							
0 à 29 999 \$	36,9	22,6	20,0	<b>23,9</b>	41,9	27,8	21,9	<b>29,2</b>
30 000 \$ à 59 999 \$	46,9	50,5	46,9	<b>48,4</b>	47,2	55,1	53,4	<b>52,5</b>
60 000 \$ à 99 999 \$	14,5	23,3	26,1	<b>23,0</b>	10,3	15,6	21,5	<b>16,3</b>
100 000 \$ et plus	1,8	3,5	7,0	<b>4,7</b>	0,6	1,5	3,2	<b>1,9</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau R7\_R8 de la commande spéciale CO-1987.

## En résumé

### Au Québec, 2016:

- La part de familles dont le parent est âgé de moins de 35 ans est moins élevée chez les parents seuls que chez les familles biparentales (25% c. 35%). De même, les enfants des familles monoparentales sont plus âgés que ceux des familles biparentales, 23% des parents seuls vivant avec un tout-petit, comparativement à 44% des familles biparentales.
- Les familles monoparentales comptent moins d'enfants que les familles biparentales : près de la moitié (48%) des parents seuls ont seulement un enfant à la maison, comparativement à près de trois familles biparentales sur dix (29%).
- Près d'une famille monoparentale sur cinq (19%) comprend un parent qui est immigrant, ce qui correspond sensiblement à la proportion de familles dont les deux parents sont immigrants (20%) parmi l'ensemble des familles avec enfants mineurs.
- Les familles où les deux parents déclarent une identité autochtone constituent 1% des familles biparentales, mais 4% des familles monoparentales sont d'identité autochtone.
- Les parents seuls sont généralement moins scolarisés que les parents en couple. Ainsi, la proportion de mères sans diplôme est près de deux fois plus élevée (15%) chez les mères seules que chez celles en couple (8%), et la part de pères seuls qui ne sont pas diplômés atteint 17%, alors qu'elle est de 11% chez les pères en couple. Les données montrent aussi que les mères seules sont légèrement plus scolarisées que les pères seuls.
- La part de mères actives sur le marché du travail est moins élevée lorsqu'elles vivent seules plutôt qu'en couple. Par exemple, 73% des mères seules avec un enfant occupent un emploi contre 80% des mères en couple. Contrairement aux mères, l'activité sur le marché du travail des pères varie peu selon le nombre d'enfants.
- L'activité varie selon l'âge des enfants chez les parents seuls en général, mais de manière plus importante chez les mères. Ainsi, l'écart de participation à l'emploi est particulièrement grand entre les pères et les mères de tout-petits, avec 16 points de pourcentage (76% c. 60%), mais il tend à s'amenuiser à mesure que les enfants grandissent.
- Les familles monoparentales disposent généralement de revenus moins élevés que les couples avec enfants. Par exemple, 28% des familles monoparentales n'ont aucun revenu ou gagnent 29 999\$ ou moins, une situation beaucoup plus rare chez les couples (3%).
- Les familles monoparentales qui ne comptent qu'un seul enfant sont en général moins nanties que celles qui en ont plusieurs : 37% ne gagnent aucun revenu ou moins de 30 000\$, comparativement à 17% de celles qui ont trois enfants ou plus. De même, les familles monoparentales avec des tout-petits gagnent des revenus moins élevés que celles qui ont des enfants plus âgés.
- Les mères monoparentales sont en général moins bien nanties que les pères seuls. Par exemple, 29% d'entre elles gagnent moins de 30 000\$, contre 24% des pères. Un écart de situation persiste entre les pères et les mères, malgré la réduction de la part de parents seuls disposant de revenus peu élevés qui s'observe dans les familles qui comptent des enfants plus âgés.



## Bibliographie

- BERNARD, André (2018). *Résultats du Recensement de 2016: Activité sur le marché du travail des familles canadiennes comptant des enfants*, Ottawa, Statistique Canada, Gouvernement du Canada.
- CLICHE, Marie-Aimée (1991). «Les filles-mères devant les tribunaux du Québec, 1850-1969», *Recherches sociographiques*, vol. 32, n° 1, p. 9-42.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Rapport final*, Québec, Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics Québec.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2016). *Portrait statistique. Égalité femmes hommes. Ensemble du Québec*, Québec.
- CRESCO, Stéphane (2018). «Niveau de scolarité et revenu d'emploi», Institut de la statistique du Québec, *Données socio-démographiques en bref*, vol. 23, n° 1, p. 1-12.
- DUCHARME, Amélie et Hélène DESROSIERS (2008). «La monoparentalité dans la vie des jeunes enfants québécois : une réalité fréquente mais souvent transitoire», *Portraits et trajectoires, série Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ)*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). *Enfants de tous âges dans les familles de recensement selon la structure de la famille, Québec, 1951-2016*, Recensements du Canada adaptés par l'Institut de la statistique du Québec, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021). *Seuils du faible revenu selon la Mesure de faible revenu (MFR), après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2018*, *Enquête sur les finances des consommateurs (1996-1997), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996-2011) et Enquête canadienne sur le revenu (2012-2018) de Statistique Canada adaptées par l'Institut de la statistique du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- JUBY, Heather, Céline LE BOURDAIS, Nicole MARCIL-GRATTON et Louis-Paul RIVEST (2005). «Pauvreté des familles monoparentales et parcours professionnel des mères après la rupture», *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 2, p. 217-243.
- LAVOIE, Amélie, Lucie GINGRAS et Nathalie AUDET (2019). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017. Portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*, Québec, Institut de la statistique du Québec, tome 1.
- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, Céline LE BOURDAIS et Valérie MARTIN (2009). «Familles et réseau familial extra-résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 1, p. 5-39.
- LE BOURDAIS, Céline et Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK (2017). «Changements familiaux au Québec du milieu des années 1970 au milieu des années 2010», *Revue du notariat*, vol. 119, n° 3, p. 471-513.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2021a). «La participation au marché du travail des familles avec jeunes enfants au Québec en 2016», *Bulletin Quelle famille?*, vol. 8, n° 1.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2021b). «La scolarité des familles au Québec en 2016», *Bulletin Quelle famille?*, vol. 8, n° 2.
- PELLETIER, David, Solène LARDOUX et Yentéma ONADJA (2017). «Avec qui les enfants vont-ils vivre? Facteurs associés au partage du temps parental lors d'une séparation», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 63, p. 85-109.
- PELLETIER, David (2022). «La garde des enfants après la séparation des parents» dans Victor Piché, Céline Le Bourdais, Richard Marcoux et Nadine Ouellette, *L'éclairage de la démographie. Mesurer pour mieux comprendre les enjeux sociaux*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 69-79.
- STATISTIQUE CANADA (2016a). *Questions du Recensement de 2016 et les raisons pour lesquelles les questions sont posées*, Ottawa, Statistique Canada, Gouvernement du Canada.
- STATISTIQUE CANADA (2016b). «Famille de recensement», *Dictionnaire, Recensement de la population 2016*, Ottawa, Statistique Canada, Gouvernement du Canada.
- STATISTIQUE CANADA (2017). «Recensement en bref. Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016», Ottawa, Statistique Canada, Gouvernement du Canada.
- SAINT-JACQUES, Marie-Christine, Elisabeth GODBOUT et Hans IVERS (2016). «Opinions de la population québécoise à l'égard de la séparation parentale», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 45, n° 2, p. 247-267.
- RAÏQ, Hicham et Charles PLANTE (2013). «Trajectoires de pauvreté et monoparentalité : le Québec dans une perspective comparative», *Sociologie et sociétés*, vol. 45, n° 1, p. 67-90.
- ROY, Nathalie (2019). *Quelques constats sur la monoparentalité au Québec*, Québec, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec.
- TAHON, Marie-Blanche (2011). «Compte rendu : Claudine Parent, Sylvie Drapeau, Michèle Brousseau et Ève Pouliot (dir.), Visages multiples de la parentalité, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008», *Recherches sociographiques*, vol. 52, n° 1, p. 168-170.
- TORRES, Sandy, Marie Mélanie Fontaine et Marc-Antoine Dionne (2021). *État des inégalités de revenu au Canada et au Québec : variations et analyses intragroupes*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.



## Notions, définitions et particularités des données

### Famille de recensement

Au sens du recensement, une famille de recensement fait partie des ménages privés. La famille de recensement est définie comme suit: 1) un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints; 2) un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires; 3) un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec un ou plusieurs enfants dans le même logement. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Il est à noter que :

- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement;
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme un enfant vivant dans une famille au sens du recensement;
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut correspondre, par exemple, à un adulte de 40 ou de 50 ans ou plus s'il vit toujours avec ses parents;
- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la responsabilité principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été compté, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec une personne, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfant dans cette nouvelle famille;

- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement sont considérés comme hors famille de recensement;
- Une famille sans enfant peut faire référence à un couple de parents dont tous les enfants ont quitté le domicile familial.

La famille de recensement et ses classifications et variables connexes sont déterminées sur la base des réponses aux questions sur le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la **personne 1**. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire.

Les concepts de famille de recensement, de situation des particuliers dans la famille de recensement et de structure de la famille de recensement sont les mêmes depuis 2001. Avant 2001, le concept de famille de recensement a été le même de 1976 à 1996. Les changements apportés au concept de famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « Famille de recensement » du Dictionnaire du recensement de 2011 et sous « Comparabilité historique » du Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011. Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe « Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années ».

### Identité autochtone

Désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Il s'agit des personnes qui sont membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou les personnes qui sont des Indiens inscrits ou des traités (aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada) et/ou les personnes membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que par la notion de peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. Notons que les chiffres correspondant à cette variable

subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves indiennes et d'établissements indiens au Recensement de la population de 2016.

### Immigrant ou immigrante

Désigne la personne qui est, ou qui a déjà été, immigrante reçue ou résidente permanente. Elle s'est vue accorder le droit de résider au Canada en permanence par les autorités de l'immigration. Celle qui a obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation est comprise dans ce groupe. Dans le Recensement de 2016, les personnes immigrantes comprennent celles qui sont arrivées au Canada le 10 mai 2016 ou avant.

### Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu

Il s'agit du plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Cette variable dérivée est obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires, où l'on demande de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins liée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. De façon détaillée, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une maîtrise n'a pas nécessairement un certificat ou un diplôme supérieur au baccalauréat. Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

### Population en emploi

La population en emploi désigne les personnes qui ont déclaré avoir travaillé comme salariées ou à leur compte au cours de la semaine du dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 au samedi 7 mai 2016. La population en emploi comprend aussi les personnes qui faisaient un travail familial non rémunéré, qui est défini comme un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par celui-ci. Cette population inclut également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé durant la semaine de référence à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail. Cette population exclut les personnes en situation de chômage.

### Revenu familial après impôt

Le revenu familial après impôt désigne la somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée, après impôt sur le revenu et autres retenues, durant l'année civile 2015. Les rentrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes. Les recettes comprises en tant que revenu sont :

- Les revenus d'emploi tirés des traitements, salaires, pourboires et commissions ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (activités d'une ferme non constituée en société et activités non agricoles);
- Les revenus de placements, comme les dividendes et l'intérêt sur les obligations, les comptes, les certificats de placement garanti (CPG) et les fonds communs de placement;
- Les revenus provenant d'un régime de pension d'employeur et d'un fonds de retraite personnel comme les rentes de retraite privées, les rentes et les paiements reçus d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- Les autres revenus réguliers en espèces comme les paiements de soutien pour un enfant reçus, les pensions alimentaires reçues et les bourses d'études;
- Les revenus provenant de sources gouvernementales comme les prestations d'assistance sociale, les prestations pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, la pension de la Sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada et les rentes d'invalidité.

Les recettes exclues de cette définition du revenu sont :

- Les rentrées d'argent ponctuelles comme les gains de loterie, les gains de jeux, les héritages en argent, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance et les retraits d'un compte d'épargne libre d'impôt ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite;
- Les gains en capital, en raison de leur nature. Ces gains ne sont pas réguliers ni récurrents. De plus, on considère qu'ils se rapportent plus au concept du patrimoine qu'à celui du revenu;
- Les cotisations des employeurs aux régimes de pension agréés, au Régime de rentes du Québec, au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi;
- Les transferts volontaires entre ménages, les loyers imputés, les biens et services produits pour le troc et les biens produits pour sa propre consommation.

### Des totaux qui paraissent erronés?

Les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de 5 ou de 10, dans certains cas. Lorsque des données sont supprimées pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou les sous-totaux.

## DONNÉES DISPONIBLES SUR DEMANDE

D'autres données sont disponibles sur demande. Faites votre commande à l'adresse de courriel suivante : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).

### PRODUCTION ET RÉDACTION

Marilyne Brisebois

### COORDINATION – BULLETINS *QUELLE FAMILLE?*

Joanie Migneault et Kevin Rousseau

### RELECTURE

Joanie Migneault et Philippe Pacaut

### ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction générale des communications, ministère de la Famille

### Pour citer ce document

Ministère de la Famille (2022), « Les familles monoparentales au Québec en 2016 », *Bulletin Quelle famille?*, volume 9, numéro 3, 19 pages.

ISSN : 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2022

© Gouvernement du Québec

### À PARAÎTRE

Le prochain numéro du bulletin *Quelle famille?* portera sur la séparation parentale au Québec.

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministériat des politiques et programmes, ministère de la Famille.

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).